

03.02.2005 - 14:14 Uhr

Chômage des jeunes Lettre ouverte des associations de jeunesse : Joseph Deiss est invité à passer immédiatement à l'action contre le chômage des jeunes !

Berne (ots) -

La situation sur le front du chômage des jeunes est dramatique. Les partis représentés au Conseil fédéral sont arrivés à la même conclusion et ont mis ce point à l'ordre du jour des entretiens de Wattewille du 11 février 2005. Aujourd'hui, le conseiller fédéral responsable de ce dossier, Joseph Deiss, a reçu une délégation du Comité Suisse contre le Chômage des Jeunes (CSCJ) qui lui a remis une lettre ouverte lui demandant de passer à l'action. Leur entretien a duré plus long que prévu, ce qui a permis de faire le tour des points communs et des différences entre les deux parties.

Comme le CSCJ, le conseiller fédéral Joseph Deiss est davis qu'il s'agit là d'un problème à prendre au sérieux et qu'il n'y a donc pas lieu de remettre à plus tard la résolution en procédant à une modification de la constitution pour pouvoir octroyer des déductions fiscales aux entreprises qui forment des jeunes. Il entend, à chaque occasion qui s'offrira à lui, rappeler à l'économie la promesse de créer elle-même un nombre suffisant de places de formation, promesse qu'elle avait faite dans le contexte de la votation populaire sur l'initiative pour des places d'apprentissage. Concernant le passage entre la fin de la formation professionnelle et l'entrée dans le système de l'emploi, le conseiller fédéral Joseph Deiss veut aider les jeunes en leur offrant plus de semestres de motivation et de places de stages. Pour le passage entre la fin de la scolarité et l'entrée dans la formation professionnelle par contre, les différences qui subsistent entre le conseiller fédéral et le CSCJ sont plus importantes. C'est pourquoi, dans la perspective des entretiens de Wattewille, ce dernier maintient sa position, à savoir que le gouvernement doit faire usage de l'article 13 de la loi sur la formation professionnelle (« mesures de durée limitée en cas de déséquilibres sur le marché de la formation professionnelle initiale »). Les revendications du CSCJ sont à ce sujet les suivantes :

- l'offre en écoles des métiers, en écoles professionnelles commerciales, entre autres, doit être augmentée d'au moins 10% ;

- les solutions transitoires (10^e année scolaire,) doivent recevoir un mandat pédagogique clair (p. ex. reconnaissance des années initiales d'apprentissage) ; ces offres devront être coordonnées et leur accès gratuit.

Pour les jeunes qui ont déjà terminé leur apprentissage, le CSCJ demande à l'économie

- qu'ils puissent rester au moins un an dans l'entreprise qui les a formés, pour autant que cela ne se fasse pas au détriment de la formation professionnelle initiale ;

- que les entreprises qui ne participent pas à la formation professionnelle initiale engagent des jeunes diplômés à temps

partiel (3 ou 4 jours par semaine) au salaire usuel de la branche.
Pour les 1 ou 2 jours restants, des programmes de formation continue
devront leur être proposés.

Le CSCJ est persuadé que le conseiller fédéral Joseph Deiss ne
laissera pas notre jeunesse en plan et sera prêt à passer à
l'action. Le CSCJ est également intimement convaincu que les moyens
publics nécessaires à assurer l'avenir de la jeunesse sont des
investissements judicieux qui permettront d'éviter de nombreuses
dépenses à long terme.

www.cscj.ch

Pour de plus amples informations :

Mario Antonelli, SEC-Jeunesse, 079 690 99 69

Emilie Moeschler, JSS, 078 815 18 00

Jean Christophe Schwaab, Jeunesse Unia, 078 690 35 09

Peter Sigerist, Jeunesse USS, 079 404 56 85

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100485729> abgerufen werden.